

Catégories spécifiques de travailleurs : jeunes et stagiaires, travailleurs âgés, femmes enceintes et allaitantes

Eveline Schleich

Conseiller en prévention-médecin du travail

Philippe Kiss

Conseiller en prévention-médecin du travail chez Securex et collaborateur scientifique
auprès de l'unité d'enseignement et de recherche de la médecine sociale de Gand

Ludwine Casteleyn

Médecin du travail au centre de génétique humaine de la KUL

PT DO 0005

CODSHE DO 0003

SECLEG VB 0003

ISBN: 978-90-4652-872-3

D/2010/2664/104

12 mai 2010

Waterloo Office Park
Drève Richelle 161 L – B-1410 Waterloo
tél. 02 300 30 00 – fax 02 300 30 01
www.kluwer.be
contact@kluwer.be

Service clientèle
tél. 0800 40320 (appel gratuit)
fax 0800 17 529

Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk

© 2010 Wolters Kluwer Belgium SA

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

Imprimé sur papier non blanchi au chlore.

BP/PT-DO10005

BP/CODSHE-DO10003

BP/SECLEG-BI10003

TABLE DES MATIÈRES

I.	JEUNES TRAVAILLEURS	7
1.	Introduction	7
2.	Particularité des jeunes travailleurs	7
2.1.	Vulnérabilité des jeunes travailleurs	7
2.2.	Accidents du travail	8
3.	Définitions	15
3.1.	Les notions d'âge, de scolarité et de formes de travail	15
3.2.	Qu'est-ce qu'un jeune au travail?	16
4.	Quelles sont les obligations de l'employeur?	18
4.1.	Analyse des risques	18
4.2.	Mesures de prévention	20
4.3.	Obligation d'information et de formation	21
4.4.	Obligation d'accueil et d'accompagnement	21
4.5.	Travaux interdits	21
4.6.	Déroptions	26
4.7.	Surveillance de santé	28
4.8.	Situation particulière de certains étudiants jobistes	29
5.	Stagiaires	29
5.1.	Introduction	29
5.2.	Définitions	30
5.3.	Obligations de l'employeur (maître de stage)	30
5.4.	L'échange d'information entre l'employeur, le stagiaire et l'établissement d'enseignement	31
5.5.	La surveillance de santé	32
5.6.	Obligations de l'établissement d'enseignement	35
5.7.	Obligations du stagiaire	36
6.	Cadre légal	36

7.	Bibliographie et références	37
II.	TRAVAILLEURS ÂGÉS	39
1.	Exposé de la problématique	39
2.	Situation en Belgique	40
3.	Rôle des services pour la Prévention et la Protection au Travail	42
4.	Changements liés à l'âge	42
4.1.	Processus de vieillissement	43
4.2.	Changements socio-familiaux	43
4.3.	Maladies liées à l'âge	43
4.4.	Changements au niveau des capacités	44
5.	Relation entre capacité fonctionnelle et travail	46
5.1.	Capacité fonctionnelle et « <i>work ability</i> »	46
5.2.	Work Ability Index	47
5.3.	Facteurs liés au travail ayant une influence sur la « <i>work ability</i> »	48
6.	Relation entre santé et travail	50
6.1.	Besoin de récupération et travailleurs âgés	50
6.2.	Facteurs liés au travail ayant une influence sur le besoin de récupération	51
7.	Politique de prévention au travail (et en dehors du travail)	53
7.1.	Articulation du concept de médecine du travail autour des travailleurs âgés	53
7.2.	Politique proactive au travail	55
7.3.	Mesures de prévention au travail	56
7.4.	Mesures de prévention en dehors du travail	57
7.5.	Une politique de gestion de l'absentéisme n'est pas une politique de prévention	58
8.	Analyse des risques chez les travailleurs âgés	58
9.	Importance d'une bonne politique en faveur des travailleurs âgés	59
10.	Bibliographie	60
III.	PROTECTION DE LA MATERNITÉ	63
1.	Cadre légal général	63
2.	Champ d'application	64

3.	La Loi du 16 mars 1971 sur le travail et les autres législations	66
3.1.	Introduction	66
3.2.	Le congé de maternité (art. 39 de la loi sur le travail)	66
3.3.	Absence justifiée du travail pendant la grossesse (art. 39bis de la loi sur le travail)	69
3.4.	Interdiction de mettre fin au contrat de travail (art. 40 de la loi sur le travail et art. 47 de l'A.R. relatif à la surveillance de la santé des travailleurs)	69
3.5.	Evaluation des risques et mesures générales (art. 41 de la loi sur le travail)	70
3.6.	Mesures adaptées au cas des travailleuses concernées (art. 42 de la loi sur le travail)	71
3.7.	Travail de nuit (art. 43 de la loi sur le travail)	72
3.8.	Travail supplémentaire (art. 44 de la loi sur le travail)	74
3.9.	Surveillance de la santé (art. 11, 45, 46 et 52, A.R. relatif à la surveillance de la santé des travailleurs et art. 9 et 10, A.R. concernant la protection de la maternité)	75
3.10.	Contestation par la travailleuse de la déclaration d'incapacité de travail du médecin (art. 62, 69, 71, § 2 A.R. relatif à la surveillance de la santé des travailleurs)	76
3.11.	Reprise du travail après le congé d'accouchement	77
3.12.	Pauses d'allaitement (C.C.T. n° 80)	78
3.13.	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	79
3.14.	Travail de remplacement et implications financières de l'écartement ou du changement de poste de travail	80
4.	Quelques considérations sur les dispositions légales	81
4.1.	Information	81
4.2.	Protection de la fertilité	82
4.3.	Influence de l'économie	83
4.4.	Pratique de la médecine du travail	83